

Fiche d'information : Audits énergétiques

Mise à jour : janvier 2020

Un audit énergétique fournit des renseignements importants au sujet de la consommation énergétique de votre coopérative d'habitation. Il permet également de cerner des économies de taille pouvant être réalisées.

De nombreuses coopératives jugent nécessaire de se doter d'un bon plan pour la gestion de l'énergie qui leur permettra d'améliorer l'efficacité énergétique pour les membres actuels et les personnes qui voudront y vivre dans les prochaines années. Procéder à un audit énergétique est une étape clé dans l'élaboration d'un plan de gestion de l'énergie.

Voici les quatre principales raisons pour lesquelles il faut obtenir un audit énergétique :

1. Pour déterminer la consommation énergétique actuelle de votre coopérative, dans son ensemble.
2. Pour mesurer la consommation énergétique des divers systèmes de votre coopérative.
3. Pour comparer la consommation énergétique de votre coopérative avec celle de bâtiments semblables dans des conditions météorologiques similaires.
4. Pour cerner des façons de réduire vos coûts énergétiques, y compris des programmes d'incitatifs.

Qu'est-ce qu'un audit énergétique?

Un audit énergétique identifie tous les flux énergétiques d'un bâtiment pour ensuite déterminer où, quand, pourquoi et comment cette énergie est utilisée. La plupart des audits énergétiques examinent également la consommation d'eau et recommandent des mesures visant à économiser l'eau.

Un audit énergétique ne sert pas qu'à déterminer la consommation énergétique de votre coopérative; il permet également de formuler des recommandations et de vous donner des idées sur les façons d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation d'eau, ainsi que de diminuer les coûts énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.

Votre audit énergétique peut démontrer l'efficacité des mesures recommandées et estimer les coûts réels des travaux en prévoyant une simple période de remboursement pour chacun d'eux.

Les firmes de consultants utilisent leur propre format pour préparer un audit énergétique. Cependant, un bon format devrait toujours respecter la **Standard for Commercial Building Energy Audits** (« Norme pour les audits énergétiques de bâtiments commerciaux ») (ANSI/ASHRAE/ACCA Standard 211-2018), adaptée aux bâtiments résidentiels.

Quels sont les types d'audit énergétique?

Le niveau de détail d'un audit énergétique varie selon la portée du projet établie par la coopérative et la possibilité que recèle un site particulier de réduire les coûts énergétiques et de consommation d'eau. Les normes de l'ASHRAE (American Society of Heating, Refrigerating and Air-Conditioning Engineers) prévoient trois types d'audit énergétique :

- ASHRAE niveau 1 – Analyse initiale / audit préliminaire
- ASHRAE niveau 2 – Enquête sur la consommation énergétique et analyse
- ASHRAE niveau 3 – Analyse détaillée des modifications importantes aux immobilisations

Type d'audit énergétique	Breve description
ASHRAE niveau 1 – Analyse initiale / audit préliminaire	<ul style="list-style-type: none">▪ Brève analyse sur place du bâtiment▪ Analyse des économies et des coûts rattachés aux mesures de conservation de l'énergie (MCE) qui n'entraînent que peu de frais, voire pas du tout▪ Identification d'améliorations pouvant être apportées aux immobilisations
ASHRAE niveau 2 – Enquête sur la consommation énergétique et analyse	<ul style="list-style-type: none">▪ Analyse plus détaillée du bâtiment▪ Ventilation de la consommation énergétique▪ Analyse des économies et des coûts rattachés à toutes les MCE▪ Identification des MCE qui exigent une collecte de données et une analyse plus approfondies
ASHRAE niveau 3 – Analyse détaillée des modifications importantes aux immobilisations	<ul style="list-style-type: none">▪ Examen des projets exigeant des modifications importantes aux immobilisations qui ont été cernés dans un audit de niveau 2▪ Analyse sur le terrain plus détaillée▪ Analyse d'ingénierie plus rigoureuse▪ Calculs très exacts des coûts et des économies

Source : <http://www.energyadvantage.com/blog/the-difference-between-ahsrae-level-1-2-3-energy-audits/>

Audits énergétiques résidentiels

Un audit énergétique résidentiel de base peut être effectué pour les membres qui désirent améliorer l'efficacité énergétique de leur propre domicile. (Cela s'applique principalement aux foyers occupant une maison unifamiliale.)

L'Évaluation ÉnerGuide de l'efficacité énergétique de votre maison préparée par Ressources naturelles Canada est un audit énergétique résidentiel de base qui peut vous aider à comprendre la consommation énergétique de votre foyer et les améliorations pouvant accroître l'efficacité énergétique. *L'Évaluation ÉnerGuide de l'efficacité énergétique de votre maison* est effectuée par un conseiller en efficacité énergétique certifié (reconnu par Ressources naturelles Canada) qui examinera votre domicile et qui

L'Agence des coopératives d'habitation

Fiche d'information : Audits énergétiques

vous fournira un rapport personnalisé, notamment des recommandations aux fins d'amélioration. Un audit énergétique résidentiel de base sera adapté au domicile du membre et non à tous les bâtiments de la coopérative.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur l'*Évaluation ÉnerGuide de l'efficacité énergétique de votre maison* ici : https://www.rncan.gc.ca/efficacite-energetique/efficacite-energetique-pour-les/evaluations-energuide-lefficacite-energetique-votre-maison/20554?_ga=2.39523175.597707104.1582985209-1761604939.1582985209.

Remarque : Il est important que votre coopérative détermine le niveau d'audit énergétique qui répondra à ses besoins. Nous recommandons un audit énergétique de niveau 2 pour la plupart des coopératives d'habitation.

Qui doit préparer votre audit énergétique?

Un audit énergétique exact et utile requiert les services d'un consultant, comme une firme d'ingénieurs ou de consultants en matière énergétique, qui possède les compétences et l'expérience requises pour produire ces rapports.

Combien coûte un audit énergétique?

Au moment de la rédaction de cette fiche d'information, un audit énergétique de niveau 2 coûtait généralement entre 4 000 \$ et 7 000 \$. Le coût variera en fonction de vos types d'immeubles, de l'emplacement de votre coopérative et de la taille de votre propriété. Le niveau de l'audit énergétique requis pour votre coopérative aura en outre une incidence sur le coût. Par exemple, le coût d'un audit énergétique de niveau 1 sera probablement moins élevé qu'un audit énergétique de niveau 2, alors qu'un audit énergétique de niveau 3 (le plus détaillé) coûtera beaucoup plus cher.

Au minimum, le coût d'un audit énergétique résidentiel se situe entre 400 \$ et 600 \$, mais le coût varie selon les frais exigés par le conseiller en efficacité énergétique certifié ou le consultant. Dans certains cas, un fournisseur de services publics paiera pour un audit énergétique résidentiel par l'entremise d'un programme d'incitatifs.

Quels renseignements dois-je fournir pour un audit énergétique?

Le consultant retenu aura besoin de divers renseignements, selon le niveau de l'audit énergétique demandé par votre coopérative. Par exemple, vous pourriez devoir fournir d'anciens rapports d'audits énergétiques, des rapports pertinents de services publics et/ou des factures de fournisseurs de services publics au cours des deux années précédentes (audit de niveau 2), des dossiers de travaux effectués aux immobilisations au cours des dernières années et des dessins conformes à l'exécution.

Fournir au consultant le plus de renseignements possibles permettra de s'assurer que ses observations et ses recommandations tiennent compte de l'état actuel de votre coopérative. Le consultant pourra

L'Agence des coopératives d'habitation

Fiche d'information : Audits énergétiques

également mieux déterminer les projets à recommander. Certaines firmes exigent des frais supplémentaires si la coopérative n'a pas les plans ou les dessins conformes à l'exécution.

Combien de temps prendra un audit énergétique, du début du processus jusqu'à la fin?

Le temps requis pour un audit énergétique dépend du niveau déterminé par votre coopérative, ainsi que de la taille et de la complexité des bâtiments de votre coopérative. Un audit énergétique de niveau 2 prend généralement environ de quatre à six semaines à réaliser.

Frais de service de l'Agence rattachés à un audit énergétique de niveau 2

Pour aider la coopérative à commander un audit énergétique (niveau 2) et à examiner le rapport, l'Agence exige des frais administratifs de 500 \$ plus les taxes applicables.

Personnes-ressources

Pour commander un audit énergétique de niveau 2 ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre gestionnaire des relations ou communiquer directement avec l'équipe des Services techniques de l'Agence en envoyant un courriel à mstdenis@agency.coop ou en composant le 1-866-660-3140, poste 607.